



[NOUS CONTACTER \(/NOUS-CONTACTER\)](#) [ESPACE PIGISTES \(HTTP://PIGISTES-CFDT.FR/\)](http://pigistes-cfdt.fr/) [👤 ESPACE CONSEIL NATIONAL \(/USER\)](#)



Comment fonctionne la Commission des droits d'auteur des journalistes.

Elle s'est réunie une petite dizaine de fois depuis sa mise en place par l'article L. 132-44 du code de la propriété intellectuelle, institué par la loi du 12 juin 2009, favorisant la diffusion et la protection de la création sur internet, dite loi Hadopi.

Son rôle n'est pas de trancher, mais de rechercher un compromis, en lien avec les partenaires sociaux dans l'entreprise ou dans la branche.

A plusieurs reprises, des sections syndicales d'entreprises ont fait valoir devant la commission que leur employeur n'avait pas fait preuve de bonne volonté dans les négociations ou pas répondu aux demandes de négociation. Il est donc important de conserver des traces de votre engagement en faveur de la négociation, par exemple des relances lors des réunions de délégués du personnel.

Par ailleurs, elle a demandé à des entreprises de revoir leur copie, lorsque l'accord droits d'auteur était manifestement bancal.

Peuvent saisir la CDAJ:

- l'employeur
 - tout délégué syndical de l'entreprise
- ou, à défaut, les institutions représentatives du personnel

ou, à défaut, les journalistes mandatés par un syndicat de journalistes professionnels, ou à défaut, tout journaliste collaborant de manière régulière à l'entreprise

La commission réunit six représentants des syndicats de journalistes, un par syndicat, et six représentants des employeurs de la presse écrite, sous le régime du paritarisme. Elle est présidée par un magistrat départiteur, juge à la Cour de cassation et attentif au formalisme manifesté par chaque partie lors des négociations. Pour chaque dossier, un couple de rapporteurs, salarié et employeur est désigné. La CFDT a siégé à chaque réunion qu'elle a préparé avec les délégués des entreprises concernées.

La commission n'a pas de calendrier de réunion. La loi lui fixe un un délai de deux mois pour rendre sa décision après la saisine. Sa décision est exécutoire. Il est donc important de contacter rapidement l'USJ CFDT si vous souhaitez saisir la commission.

journalistes@f3c.cfdt.fr (mailto:journalistes@f3c.cfdt.fr)

Christian Vincent, représentant titulaire CFDT

Nicolas Thiéry, représentant suppléant 06.07.61.64.89

PARTAGER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Share 0

Tweeter



Liens

CFDT Confédération (<http://www.cfdt.fr/>)

F3C Fédération (<http://www.f3c-cfdt.fr/>)

Observatoire de la Déontologie de l'Information - ODI
(<http://www.odi.media/>)

Conférence nationale des métiers du journalisme
(<http://www.cnmj.fr/presentation/>)

Ass° de préfiguration des conseils de presse
(<http://apcp.unblog.fr/>)

Les Assises du journalisme
(<http://www.journalisme.com/>)

International IFJ (<http://www.ifj.org/>)

Fédération européenne des journalistes
(<http://europeanjournalists.org/fr/>)

Reporters Sans Frontières (<https://rsf.org/fr/>)

Mentions légales site internet (/mentions-
l%C3%A9gales-site)

La CFDT dans les médias

Bayard-presse (<http://cfdtbayard.wordpress.com/>)

CFDT Publihebdo (<http://www.cfdt-publihebdo.infos.st>)

CFDT-FTV (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

France Télévision (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

Le Courrier Picard (<http://cfdt-courrierpicard.blogspot.com/>)

Ouest-France (<http://cfdt-of.over-blog.org/>)

Radio-France CFDT (<http://www.cfdt-radiofrance.fr/>)

Site WK (<http://www.rsf.org/-francais-.html>)

Suivez nous !

 (<http://www.facebook.com>)

 (<https://twitter.com/USJCFDT>)

 (</~vanessa/cfdt/rss.xml>)